Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260701-2026_75-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-75

L'an deux mil vingt six, le 1ER juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Pascaline LEY, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUER, Gwenaël PRIGENT.

Etaient absents : Yann BRIAND Pouvoir à Nicolas BOTROS
Françoise CABIOCH LE GALL Pouvoir à Françoise LOVAERT LE MITOUARD

Secrétaire de séance : Marie COLLEC DECIMO

Objet : Fixation du loyer de la future boulangerie dans la Zone d'Activité de Pennenez

Monsieur Nicolas BOTROS informe l'assemblée que la construction de l'ensemble immobilier de Pennenez se poursuit conformément aux prévisions, avec un impact des conditions climatiques sur la prochaine livraison/mise à disposition qui devrait intervenir à partir de Octobre prochain.

L'installation du P'tit Patissier interviendra en continuité avec une ouverture prévue en fin d'année 2026.

Nous avons rencontré Stéphane et Sarah RINCE : ceux-ci sont en cours d'établissement d'un plan de financement concernant principalement le matériel professionnel (fours, chambres froides et de pousse, éventaire, vitrine…).

Afin de le finaliser, ils souhaitent avoir confirmation des conditions de location tout en indiquant que, dans la situation actuelle, eu égard au financement de leurs investissements sur une période de 7 ans non négociable avec leur prêteur et à la période de lancement de leur activité, ils souhaiteraient transitoirement que le loyer mensuel soit établi à 1.200 € TTC, soit 1.000 € HT.

Sur une base avec second œuvre dans la cadre d'un type de location avec option d'achat, le loyer théorique s'établirait en l'état actuel des coûts engagés à la somme de 2.135 € HT (montant à affiner au moment de la réception).

Il est proposé d'établir un bail précaire sur 35 mois (avec engagement moral de renouvellement de notre part) avec un loyer de 1.000 € HT par mois.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260701-2026_75-DE

Ces loyers seraient versés sans possibilité de prise en compte partielle ou totale – SAUF nouveau vote du Conseil Municipal - en cas de modification du contrat en Location avec Option d'Achat inclus à un bail commercial (dit 3/6/9).

Avis favorable de la Commission Eco du 25 Juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***Considérant** l'importance pour la commune de disposer d'une boulangerie pâtisserie, et l'aide à apporter à l'installation de cette activité commerciale,*

***APPROUVE** de fixer, pour une période de 35 mois, le loyer de la future boulangerie qui va s'installer dans la Zone d'Activité de Pennenez, à la somme de 1.000,00 € HT, soit 1.200,00 € TTC,*

***DIT** qu'à l'issue des 35 mois, le Conseil Municipal délibèrera à nouveau pour ajuster le loyer du local.*

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

La Secrétaire

Marie COLLEC DECIMO

Le Maire,

Gwenolé GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC
29241